

AIDE AU LOGEMENT TEMPORAIRE ALT -SAINT-BRIEUC LOUDÉAC

Bilan d'activité 2024
Mars 2025

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE LOGEMENT HEBERGEMENT ET DU DISPOSITIF ALT	3
2. RAPPORT QUANTITATIF DE L’ACTION	4
2.1. Composition des ménages	4
2.2. Ages	5
2.3. Ressources des ménages à l’entrée dans les logements.....	6
2.4. Orientation des ménages	7
2.5. Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT	8
2.6. Durée moyenne des séjours.....	8
2.7. Les sorties	9
2.8. Le taux d’occupation.....	10
3. PAROLES ET TEMOIGNAGES	11
DÉMARCHE D’AMÉLIORATION CONTINUE ET PLAN D’ACTIONS	
4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	14

1. PRESENTATION DU POLE LOGEMENT HEBERGEMENT ET DU DISPOSITIF ALT

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- ▶ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- ▶ Une pension de famille (30 places)
- ▶ Des places de stabilisation (6 places)
- ▶ Deux structures d'hébergement d'urgence Hybritel (54 places) et Hybiscus (26 places)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL) et dans l'Urgence (ASRU)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- ▶ Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- ▶ L'Intermédiation Locative (IML)
- ▶ Deux mesures de placement extérieur (PEXT) avec le SPIP de St Briec et un accompagnement social global
- ▶ Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO
- ▶ **Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)**

Le dispositif d'Aide au Logement Temporaire a pour mission l'accueil à titre temporaire de personnes défavorisées, sans logement et particulièrement celles qui ne peuvent temporairement avoir accès à un logement autonome ouvrant droit aux aides personnelles de logement de droit commun. Toutefois, lorsque les personnes isolées ou les familles accueillies ont besoin d'un accompagnement social, l'organisme doit s'efforcer de l'assurer, en recourant aux services sociaux de droit commun (Maison du Département, CCAS...), au financement de droit commun tel que le nouveau dispositif d'accompagnement social issu de la refondation sociale (Accompagnement Vers et Dans le Logement) afin d'aider les ménages à accéder aux différents droits auxquels ils peuvent prétendre et préparer avec eux un projet de relogement.

Le dispositif ALT correspond donc à une étape dans un parcours d'insertion et n'est pas une fin en soi.

Ce dispositif s'inscrit également, selon les textes, dans le cadre d'une logique d'hébergement en urgence des ménages en difficulté. Dans ce cas, il correspond aux situations de grande précarité (familiale, économique). Les femmes victimes de violences conjugales et les personnes sans domicile en sont les principales cibles.

Le dispositif ALT de l'association comprend un parc de :

- ◆ 28 logements pour une capacité d'accueil de 54 places
- ◆ 40 places sur le territoire de Saint-Briec, dont 9 dédiées à l'urgence (6 pour l'accueil des FVVC)
- ◆ 14 places sur le territoire de Loudéac dont 4 dédiées à l'accueil de Femmes Victimes de Violences Conjugales. A Loudéac, depuis 2021 nous disposons d'un logement pour 1 femme FVVC et ses enfants financé dans le cadre des places dites Grenelle.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

En 2024, **58 ménages ont été hébergés** sur le dispositif (59 en 2023, 64 en 2022, 71 en 2021, 49 en 2020, 54 en 2019) pour un **total de 90 personnes**. (97 en 2023, 109 en 2022, 128 en 2021, 86 en 2020, 97 en 2019)

- 40 ménages pour 64 personnes sur le volet insertion (Saint-Brieuc –Loudéac)
- 18 ménages pour 26 personnes sur le volet urgence

EFFECTIF PRESENT	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDÉAC Insertion		LOUDÉAC Urgence		TOTAL	
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes
Personnes isolées	14	14	10	10	15	15	3	3	42	42
Couple sans enfant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couples avec enfant(s)	2	10	-	-	-	-	-	-	2	10
Familles monoparentales	4	12	1	2	5	13	4	11	14	38
TOTAL	20	36	11	12	20	28	7	14	58	90

Les ménages accompagnés en ALT sont pour 72% des personnes isolées (contre 67% en 2023 et 62% en 2022). Nous avons également accueilli 24% de familles monoparentales (contre 25% en 2023 et 38% en 2022). Sur les 3 dernières années, nous voyons donc une augmentation du nombre de personnes isolées. Cette augmentation des personnes isolées explique la baisse du nombre de personnes accueillies sur le dispositif.

L'Urgence à Saint Brieuc a la particularité d'être orientée vers deux publics : Les ALT urgence gérés par la Boutique Solidarité pour un public de la rue en situation de marginalité, et les ALT urgence FVVC gérés par le CHRS Clara Zetkin composés d'un logement en diffus mais aussi d'un logement sécurisé au sein du collectif. Ce logement, composé de deux chambres, laisse la possibilité de réaliser du co-hébergement.

PERSONNES ENTRÉES SUR L'ANNÉE

2.1. Composition des ménages

	SAINT BRIEUC insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Isolé	7	87 %	6	100 %	8	62 %	3	43 %	24	75 %
Isolé + 1 enfant	-	-	-	-	2	15 %	2	57 %	4	13 %
Isolé + 2 enfants	-	-	-	-	3	23 %	-	-	3	9 %
Isolé + 3 enfants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Isolé + 4 enfants et plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple + 1 enfant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple + 2 enfants	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Couple + 3 enfants	1	13 %	-	-	-	-	-	-	1	3 %
Couple + 4 enfants et plus	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8	100 %	6	100 %	13	100 %	5	100 %	32	100%

En 2024, nous constatons que les entrées de familles monoparentales se sont essentiellement réalisées à Loudéac. Nous avons accueilli 75% de personnes isolées sur l'année 2024. Ce qui confirme la tendance à l'augmentation du nombre de personnes isolées dans ce dispositif.

Nous retrouvons sur les entrées effectuées en 2024 la proportion importante de personnes isolées sur les ALT « insertion ». La proportion de famille monoparentale est issue principalement des ALT « urgence FVVC ».

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%
Hommes	7	58 %	4	67 %	8	38 %	-	-	19	41 %
Femmes	2	17 %	2	33 %	5	24 %	5	71 %	14	31 %
Enfants	3	25 %	-	-	8	38 %	2	29 %	13	28 %
TOTAL	12	100 %	6	100 %	21	100 %	7	100 %	46	100 %

En 2024, nous avons accueilli 32 nouveaux ménages pour 46 personnes soit 1 ménage de plus mais 5 personnes de moins qu'en 2023. Cela s'explique par l'augmentation des personnes isolées que nous accompagnons.

La proportion d'hommes accueillis en 2024 est de plus 10 points et en corrélation, une baisse des femmes et des enfants.

2.2. Âges

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDÉAC		LOUDÉAC Urgence		TOTAL	
	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%	Personnes	%
0-17 ans	3	25 %	-	-	8	38 %	2	29 %	13	29 %
18-25 ans	2	17 %	-	-	1	5 %	-	-	3	6 %
26-35 ans	5	42 %	-	-	2	9 %	3	42 %	10	22 %
36-45 ans	1	8 %	4	67 %	2	9 %	-	-	7	15 %
46-55 ans	-	-	2	33 %	6	29 %	2	29 %	10	22 %
56-65 ans	1	8 %	-	-	2	10 %	-	-	3	6 %
> 65 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	12	100 %	6	100 %	21	100 %	7	100 %	46	100 %

En 2024, nous avons accueilli moins de mineurs et avons une progression de la tranche 26-35 ans de 7 points et de la tranche 46-55 ans de 10 points. Les tranches 36-45 ans et 56-65 ans restent stables.

2.3. Ressources des ménages à l'entrée dans les logements.

	SAINT BRIEUC insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
RSA socle	3	38 %	4	57 %	6	46 %	-	-	13	42 %
RSA + salaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
RSA majoré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrat aidé (CAV, CAE)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chômage indemnisé	-	-	-	-	2	15 %	-	-	2	6 %
Indemnités de stage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Salaire	2	25 %	1	17 %	3	23 %	1	20 %	7	22 %
Prestations familiales	-	-	-	-	-	-	1	20 %	1	3 %
AAH	1	13 %	-	-	1	8 %	-	-	2	6 %
Retraite	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sans ressources	2	25 %	-	-	-	-	1	20 %	3	9 %
Indemnités journalières	-	-	-	-	-	-	2	40 %	2	6 %
Pension Invalidité	-	-	-	-	1	8 %	-	-	1	3 %
Autres Ressources	-	-	1	17 %	-	-	-	-	1	3 %
TOTAL	8	100 %	6	100 %	13	100 %	5	100 %	32	100 %

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Sans ressources	2	25 %	-	-	-	-	1	20 %	3	9 %
Moins de 300 €	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
De 300 à 600 €	3	38 %	2	33 %	4	31 %	3	60 %	12	38 %
De 600 à 1 000 €	1	12 %	4	67 %	6	46 %	-	-	11	34 %
Plus de 1 000 €	2	25 %	-	-	3	23 %	1	20 %	6	19 %
TOTAL	8	100 %	6	100 %	13	100 %	5	100 %	32	100 %

En 2024, nous constatons une diminution de 10 points des personnes sans ressources soit 3 ménages de moins qu'en 2023. Une augmentation de 9 points des personnes avec des revenus entre 300 et 600€ (+ 3 ménages). En effet, les personnes bénéficiaires du RSA ont augmenté de 13 points soit + 4 ménages. Cette augmentation des personnes bénéficiaires du RSA laisse penser à une amélioration du recours au droit commun.

Les revenus supérieurs à 600€ restent similaires.

L'ALT est normalement une « passerelle » dans l'attente de l'attribution d'un logement.

42% des ménages sont au RSA (contre 31% en 2023 et 22% en 2022).

22% des ménages ont un salaire (contre 19% en 2023 et 38% en 2022).

47% ont des revenus inférieurs à 600 euros (48% en 2023, 34% en 2022).

19% des ménages perçoivent plus de 1000 euros (19% en 2023, 37% en 2022).

2.4. Orientation des ménages

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC URGENCE		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
MDD	-	-		8 %	3	23 %	1	20 %	4	13 %
SPIP	4	50 %	-	-	-	-	-	-	4	13 %
Autres TS	-	-	-		1	8 %	-	-	1	3 %
Mission locale	-	-	-	-	1	8 %	-	-	1	3 %
CMP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Adalea	1	13 %	2	33 %	3	23 %	-	-	6	19 %
Usager lui-même	-	-	-	-	3	23 %	2	40 %	5	15 %
115	-	-	3	50 %	-	-	2	40 %	5	15 %
SIAO	3	37 %	-	-	1	8 %	-	-	4	13 %
Autre*	-	-	1*	17 %	1**	7 %	-	-	2	6 %
TOTAL	8	100 %	6	100 %	13	100 %	5	100 %	32	100 %

*Autre : EMSP

**Autre : ADMR/ASLL

***Autre : 1 Gendarmerie

L'entrée sur les dispositifs se fait différemment pour les ALT d'insertion et les ALT d'urgence depuis la mise en place du SIAO.

- Les orientations sur les ALT d'insertion de Saint Brieuc et Loudéac se font uniquement par le biais du SIAO.
- Les orientations sur les ALT urgence se font via le SIAO Urgence (115) et en lien avec d'autres services de l'association : Boutique Solidarité, Accueil Ecoute Femmes, le dispositif d'Aller-Vers à Loudéac. Des orientations sur les ALT femmes victimes de violences peuvent être accompagnées par les MDD ou les gendarmeries qui travaillent souvent la sortie du domicile conjugal en lien avec les équipes.

Pour le volet insertion, ce tableau reprend les différentes orientations indiquées sur le dossier unique de demande d'admission SIAO permettant d'identifier la source de l'orientation.

On constate que notre partenariat fonctionne bien et que nous sommes bien repérés au niveau du SIAO car les orientations sont très diverses et viennent de tous nos partenaires.

2.5. Situation des ménages avant leur accès au dispositif ALT

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
SDF	-	-	2	32 %	3	23 %	-	-	5	16 %
Expulsion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Logement de fortune	-	-	-	-	2	15 %	-	-	2	6 %
Séparation	-	-	1	17 %	-	-	2	40 %	3	9 %
Insalubrité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hébergé chez un tiers (ami/famille)	4	50 %	1	17 %	7	54 %	1	20 %	13	41 %
Hébergé en CHRS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incarcéré	3	38 %	-	-	-	-	-	-	3	9 %
Hospitalisation	-	-	1	17 %	-	-	-	-	1	3 %
Autre* :	1*	12 %	1**	17 %	1***	8 %	2****	40 %	5	16 %
TOTAL	8	100 %	6	100 %	13	100 %	5	100 %	32	100 %

|
 * Autre : 1 orientation COALIA
 ** Autre : 1 orientation COALIA
 *** Autre : 1 ALT FFVC
 **** Autre : 1 ALT FFVC ; 1 orientation115

Nous observons une augmentation des personnes qui étaient hébergées chez des tiers avant d'arriver en ALT, plus 25 points soit 5 ménages de plus par rapport à 2023.

En 2024, avant d'entrer en ALT, 16% des personnes étaient sans domicile fixe ou en logement de fortune (19% en 2023).

Le public pris en charge sur le dispositif ALT Placement Extérieur représente 9% des ménages et était avant l'entrée dans le dispositif en situation d'incarcération. (Le Placement Extérieur est un dispositif alternatif à l'incarcération mais la personne est toujours sous un statut de personnes avec une peine d'incarcération).

MÉNAGES SORTIS SUR L'ANNÉE

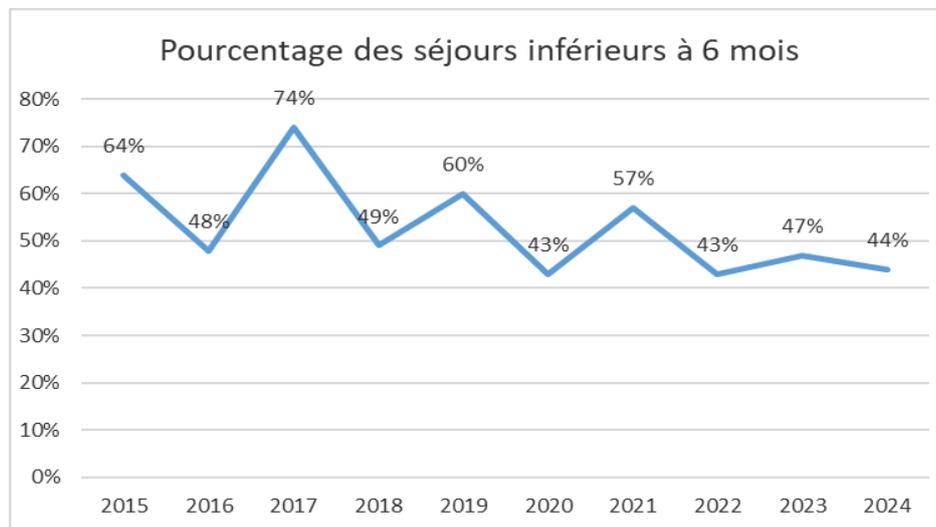
30 ménages ont quitté le dispositif ALT en 2024 (32 en 2023, 38 en 2022, 18 en 2021, 26 en 2020, 33 en 2019).

2.6. Durée moyenne des séjours

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC URGENCE		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Moins d'un mois	-	-	-	-	1	8 %	1	20 %	2	7 %
De 1 à 3 mois	-	-	1	17 %	1	8 %	1	20 %	3	10 %
De 3 à 6 mois	2	29 %	2	33 %	3	25 %	1	20 %	8	27 %
De 6 à 9 mois	2	29 %	1	17 %	2	17 %	1	20 %	6	20 %
De 9 à 12 mois	-	-	-	-	1	8 %	-	-	1	3 %
Plus de 12 mois	3	42 %	2	33 %	4	34 %	1	20 %	10	33 %
TOTAL	7	100 %	6	100 %	12	100 %	5	100 %	30	100 %

Le dispositif ALT est ciblé pour les personnes autonomes dans leurs démarches et doit rester un dispositif d'hébergement temporaire.

En 2024, 44 % des ménages ont une durée de séjour inférieure à 6 mois, soit 3 points de plus par rapport à N-1. Depuis plusieurs années, une tension est perceptible au niveau de l'entrée en logement. Le marché de l'immobilier est sous tension, avec plus de demandes que de logements vacants aussi bien dans le parc public que privé. En regardant le graphique on constate une baisse globale des séjours inférieurs à 6 mois.



De manière quasi systématique une mesure AVDL est contractualisée à l'entrée en ALT afin d'accompagner le ménage. Concernant les ALT FVVC, un accompagnement spécifique, en lien avec les violences vécues, est mis en place par les professionnelles du CHRS Clara Zetkin pour Saint Brieuc et du CHRS Ker Gallo pour le secteur de Loudéac.

2.7. Les sorties

	SAINT BRIEUC Insertion		SAINT BRIEUC Urgence		LOUDEAC		LOUDEAC Urgence		TOTAL	
	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%	Ménages	%
Sortie vers le logement										
parc privé	1	14 %	-	-	-	-	-	-	1	3 %
parc public	-	-	1	17 %	7	58 %	2	40 %	10	33 %
Maison Relais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous location	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sortie vers de l'hébergement										
CHRS – ALT- stabilisation	-	-	-	-	1	8%	1	20 %	2	7 %
Hébergement chez un Tiers ou en famille	1	14 %	2	33 %	2	17 %	1	20 %	6	20 %
Hébergés en Foyer	-	-	1	17 %	-	-	-	-	1	3 %
Autre	1*	14 %	2**	33 %	2***	17 %	1****	20 %	6	20 %
Situation inconnue	4	58 %	-	-	-	-	-	-	4	14 %
TOTAL	7	100 %	6	100 %	12	100 %	5	100 %	30	100 %

* 1 Autre : 1 prise en charge115

** 2 Autre : 1 autre hébergement d'urgence, 1 orientation ACT

*** 2 Autre : 1 Hôtel, 1 CCAS

**** 1 Autre : ,1 retour au domicile

Le taux d'accès au logement privé reste faible, 3% en 2024. Le taux d'accès à des logements du parc public est remonté à 33% soit 11 points de plus qu'en 2023 (+ 3 ménages).

Les sorties vers l'hébergement chez un tiers ou en famille ont augmenté de 14 points soit 4 ménages de plus à ne pas avoir d'accès au logement à l'issue de l'hébergement temporaire.

Concernant les ALT FVVC, les sorties sont souvent liées à une entrée sur un dispositif d'insertion tel que le CHRS Clara Zetkin mais aussi des accès au logement autonome. Parfois, la femme fait le choix d'un retour au domicile, nous respectons ce choix et indiquons à celle-ci que nous restons disponibles au besoin. Le départ du domicile est semé de doutes, nécessite un cheminement, les allers et retours font souvent parti du processus.

2.8. Le taux d'occupation

Au 31 décembre 2024, le taux d'occupation global des ALT est de **78 %** (76 % en 2023, 80 % en 2022).

- Le taux d'occupation des ALT d'insertion de Loudéac est de **103 %** (92 % en 2023, 104 % en 2022). Cette augmentation du taux d'occupation s'explique par l'accueil de 7 personnes de plus qu'en 2023.
- Le taux d'occupation des ALT d'urgence FVVC de Loudéac est de **45 %**. (56 % en 2023, 42 % en 2022). Cette diminution s'explique par des durées de séjour plus courtes et une vacance entre 2 ménages soit en lien avec des travaux dans le logement ou un défaut d'orientation en lien avec un refus de venir à Loudéac car nécessite pour les enfants de changer d'école.
- Le taux d'occupation des ALT d'insertion de Saint-Brieuc est de **83 %** (76 % en 2023, 79 % en 2022, 80 % en 2021, 89 % en 2020 et 98 % en 2019).
- Le taux d'occupation des ALT d'urgence de Saint-Brieuc est de **62 %** (77 % en 2023, 89 % en 2022). La baisse du taux d'occupation s'explique par la réfection complète d'un logement et l'immobilisation d'un autre, suite à une effraction qui a immobilisé le logement le temps du passage de l'expert de l'assurance.

3. PAROLES ET TEMOIGNAGES

Témoignage de Madame P. en ALT :

M. Féron, Mme Gaster,
association Adalés
pénalité à toute l'équipe...

Je partage toute ma profonde gratitude
à l'association Adalés, particulièrement
à M. Féron et Mme Gaster. D'avoir été aidée
en cette épreuve de perte. Et pour la
qualité et richesse humaine de ces accompagnements.
L'adaptabilité, surtout avec ma sorte, le
temps de remettre en ordre l'administratif,
le logement adapté, et, restent une meilleure
reconnaissance handicap en cours.

Pour la douceur et le positif, le temps de retrouver
notre équilibre. Et de s'être déplacé chaque
mois. Des endroits riches en humanité dans notre
société, c'est important. Pour l'écoute aussi...
Le temps de transformer le jumeau en fruits,
et le vert des récoltes est arrivé. Qui
va faciliter le quotidien, et laisser place au
renouveau...

Merci pour cet accompagnement de qualité humaine,
l'entraide - qualité chez les végétaux et animaux, important
en notre société. M. Féron et Mme Gaster furent merveilleux et
ensoleillés. Merci!

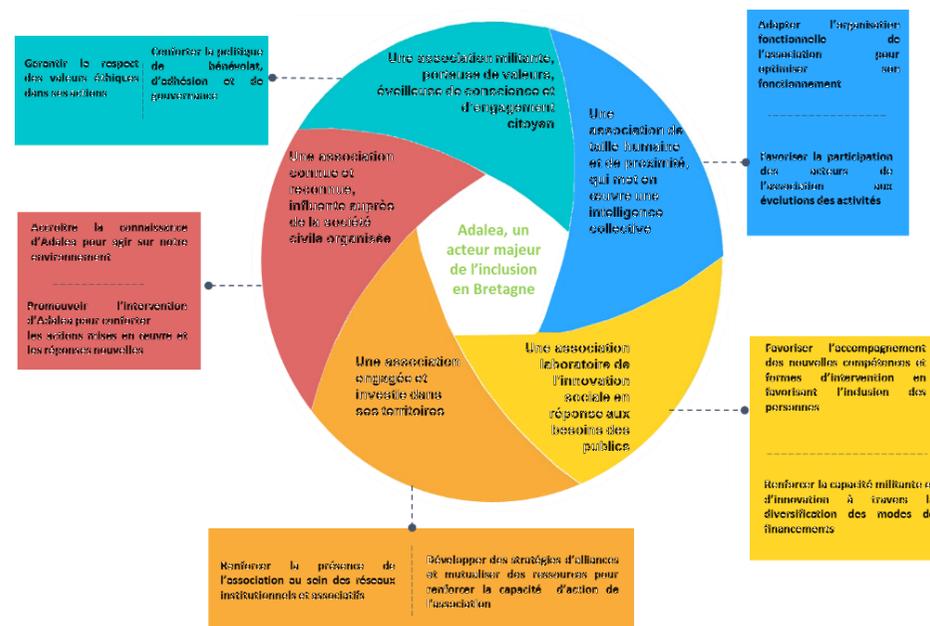
DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE ET PLAN D' ACTIONS

Défini pour la période 2020-2025, le Projet Associatif d'Adalea est un document fédérateur, fruit d'une concertation entre administrateur.rice.s, bénévoles d'actions et salarié.e.s définissant la stratégie de l'association pour les années à venir. Il constitue une véritable boussole qui guide son action à travers :

- 5 valeurs socles : la solidarité, la tolérance, le respect citoyen de tout individu, la confiance en la personne ;
- 1 ambition : *Adalea, un acteur majeur de l'inclusion en Bretagne*
- 5 visions
- 10 engagements.

Par déclinaison du projet associatif, le projet de service représente l'outil pour réinterroger le dispositif/action portée.e par l'association en posant les principes d'actions, les orientations stratégiques pour les années à venir, en cohérence avec le calendrier, l'ambition, les visions et engagements du projet associatif. Défini en 2021 avec la participation active des parties prenantes du service, Il permet ainsi de rendre lisible les missions, les modes d'organisation et de fonctionnement et de définir les objectifs en matière de qualité de prestations/services rendus.

Son élaboration s'inscrit en articulation avec les évaluations interne et externe avec l'intégration des axes de progrès, identifiés lors de l'évaluation interne validée en 2020, dans le plan d'actions adossé au projet de services.



Priorité et axes de progrès identifiés en 2021 (nom de la fiche action)	Axe de progrès identifié via l'évaluation interne (à cocher si oui)	Objectifs et attendus	Réalizations au 31.12.2024	Perspectives 2025
Créer une plaquette de présentation du dispositif ALT	<input type="checkbox"/>	Informer les partenaires qui accompagnent les personnes orientées vers le dispositif Communiquer et faire un rappel des objectifs de l'ALT Informer les bénéficiaires du dispositif		Créer une plaquette de présentation du dispositif ALT pour les évaluateurs SIAO afin qu'ils puissent présenter et expliquer le dispositif.
Améliorer les conditions d'accueil des personnes hébergées	<input type="checkbox"/>	Optimiser l'état des lieux et le suivi du logement Améliorer la qualité de l'aménagement des logements (meubles, matériels) Améliorer la propreté du logement à l'accueil	Recherche de dons pour renouveler l'équipement des logements, échange avec le mécénat sur nos besoins.	Cette recherche, en interne et en externe, de renouvellement et d'amélioration du mobilier est à poursuivre en continu.
Travailler à la remise à jour et à la création d'outils pour le dispositif	<input type="checkbox"/>	Permettre plus de fluidité pour les différents intervenants des sites et des actions Réviser l'opérationnalité de certains fonctionnements (redevance, répartition des interventions, ...)	Un état des lieux des affichages des numéros d'urgences a été fait dans les logements de Loudéac.	Remettre à jour le livret d'accueil ALT Réactualiser le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement
Coordonner et évaluer le dispositif		Assurer le suivi global du dispositif	Réunion annuelle de bilan, de mutualisation et d'évaluation faite le 04 novembre 2024.	Une réunion annuelle de bilan, de mutualisation et d'évaluation doit être programmé pour 2025.

4. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En 2024 malgré un contexte tendu au niveau du logement sur le Département des Côtes d'Armor, 33% des ménages ont pu accéder à un logement dans le parc public. L'accès au parc public reste possible notamment grâce aux rencontres régulières avec les bailleurs sociaux autour de l'outil Capacité à Habiter et à la participation de l'association aux CALEOL de Terres d'Armor Habitat pour le territoire de SBAA et de BSB.

7% des ménages ont eu une « réorientation » vers un parcours insertion soit CHRS ou ALT sur un autre secteur géographique. En effet, lors de leur hébergement en ALT et malgré une mesure AVDL pour accompagner le ménage, l'autonomie n'était pas suffisante pour accéder au logement. Il a donc été proposé aux personnes de glisser vers un hébergement en CHRS afin d'avoir un accompagnement global.

De nouveau cette année, les équipes s'interrogent sur la limite de l'accompagnement sur ce dispositif, d'une part en lien avec des problématiques de santé somatiques des ménages qui nécessitent un accompagnement vers le soin, d'autre part des ménages avec des ressources très faibles pour l'accès au logement autre que le parc public.

Le délai d'attente avant l'accès au logement s'allongeant, en corrélation, les durées d'hébergement augmentent également.

Les ménages percevant des revenus supérieurs au SMIC sont également impactés par cette crise du logement et doivent faire face à des bailleurs privés qui demandent de nombreuses garanties.

Pour ces ménages, l'offre IML (Intermédiation Locative) peut être un moyen d'accéder au logement avec un accompagnement social qui peut rassurer les bailleurs et permettre aux ménages d'avoir un soutien sur leurs difficultés.

En 2025, l'orientation de ces ménages vers l'offre IML peut être une réponse à l'accès au logement.